

# Bulletin Municipal Avril 2024



## Conseil Municipal du 06 Avril 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Bruno MASSIAS JURIEN de LA GRAVIÈRE, Maire.

Présents : Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND, Mme Renée IVON  
M. Bertrand du PASSAGE, M. Franck THEVENOT, M. Loïc SAUTREAU et M.  
Philippe PICQ.

Absents excusés : Mme Jeannine DELVOYE avec pouvoir à Mme Gabrielle  
JEANGERARD-NORMAND ,  
Mme Soizic RICHARD avec pouvoir à M. Loïc SAUTREAU

### ● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

M. le maire donne la parole à M. Franck THEVENOT, premier adjoint, pour présenter les comptes et se retire.

M. Franck THEVENOT présente les comptes 2023 ; le Conseil donne son accord et approuve les comptes, soit un excédent de 480 133,33€ qui sera reporté sur le budget 2024.

### ● VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Présentation des projets par M. le Maire :

- Achat de terrain
- Travaux de la voirie (Route des Canes, Route des Maisons)
- Réfection du toit des lavoirs
- Pose des portes de garage (ex salle polyvalente)
- Rénovation de 2 tableaux classés de l'église
- Installation d'une poche incendie
- Honoraires d'architecte
- Aménagement du bas de la mairie
- Aménagement du Saussois en partenariat avec le CD 89



Le budget « fonctionnement » et le budget « investissement » ressortent en excédent :

- **Fonctionnement** : 447 920,00€ en dépenses  
666 254,09€ en recettes
- **Investissement** : 558 436,00€ en dépenses  
335 611,00€ en recettes

Le Conseil valide à l'unanimité le budget présenté par M le Maire.

La situation financière de la commune est très saine ; malgré la hausse des charges liées à l'inflation la commune pourra mener à bien ses projets. Le taux d'endettement est toujours à 0.

### ● **MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS**

M. le Maire explique que la fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé au moment du vote du budget primitif, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de la section.

Le Conseil autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement sans dépasser 7,5% des dépenses réelles de la section.

### ● **VOTE DES TAXES D'IMPOSITION ET DES TAXES DIRECTES LOCALES**

M. le Maire présente l'état de notification des taxes directes locales pour 2024.

M. le Maire et le Conseil décident d'augmenter les taux d'imposition de 2% pour 2024 en rappelant que :

- ces taux n'ont pas été augmentés en 2023
- la commune a, comme tout le monde, dû faire face à une l'inflation supérieure à 4%

Les taux sont fixés comme ci-dessous :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière sur bâti	42.68%	43.53%
Taxe foncière sur non bâti	41.73%	42.56%
Taxe d'habitation	20.88%	21.30%

- **ECOLE DE CHATEL-CENSOIR : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

M. le Maire fait part de la demande de l'école de Châtel-Censoir concernant une participation financière pour le projet « école et cinéma » :

Programme école cinéma 2023/2024 : 36€ par enfant soit  $36 \times 4 = 144€$

Le conseil attache une grande importance aux enfants de la commune car ils représentent l'avenir. Le Conseil décide, donc, de répondre favorablement à cette demande.



- **Autorisation d'absence pour événements familiaux**



M. le Maire et le Conseil ont soumis, pour avis, au « Comité Social Territorial du centre de Gestion 89 » un projet d'autorisation d'absence du personnel communal pour événements familiaux. Le « Comité Social Territorial du Centre de Gestion 89 » ayant rendu un avis favorable, le 26/03/2024, le Conseil valide le projet.

- **PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT**

Il a été créé, par les services de l'Etat, une prime d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il peut instituer, après avis du comité social du 26/03/2024, cette prime aux agents publics (titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, à temps complet ou partiel) qui remplissent certaines conditions.

Après discussion, il est retenu d'accorder cette prime aux agents concernés.

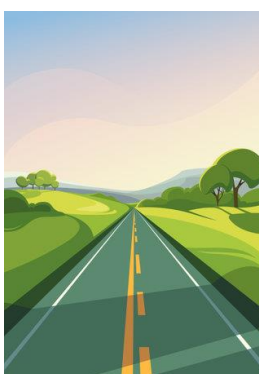
● **CCAVM : FONDS DE CONCOURS DE LA VOIRIE**

La Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN a alloué un montant de 19 709.14€ pour le cumul des années 2022 et 2023.

Le Conseil décide de solliciter le fonds de concours « Voirie Communale » auprès de Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN en vue de participer au financement du programme de renforcement et modernisation de la voirie pour 2022 à hauteur de 9778.05€.

Nature et lieu des travaux	Montant des travaux HT	Fonds de concours
<b>Hors agglomération</b>		<b>50%</b>
Voie communale n°6 "Route des Maisons" enduits grave émulsion	9 088.50€	4 544.25
<b>En agglomération</b>		<b>30%</b>
Rue des Canes et de l'église enduits grave émulsion	14 646.00€	4 393.80€
Abords de la mairie	2 800.00€	840.00€
<b>TOTAL</b>	<b>26 534.50€</b>	<b>9 778.05€</b>

L'entretien de la voirie est très onéreux et notre commune avec ses 8 hameaux a la charge d'un important kilométrage de voirie. Ceci constitue une dépense conséquente et tout ne peut être réalisé en même temps.



## ● QUESTIONS DIVERSES



### **Enquête auprès de la population pour l'installation éventuelle d'un columbarium dans notre cimetière de communal.**

Le conseil municipal a reçu une demande pour l'installation d'un columbarium dans notre cimetière.

La présence d'un columbarium permettrait de proposer un choix plus large aux personnes désireuses de reposer dans le cimetière de notre belle commune

Lors d'un précédent mandat, la municipalité avait fait le choix de cavurnes afin de demeurer en harmonie avec le cimetière de campagne qui est le nôtre.

Ce type de sépulture est matérialisé par un petit caveau creusé en profondeur et conçu pour accueillir les cendres du défunt.

Une partie du cimetière est réservée pour les cavurnes.

Par ailleurs, il avait été créé, à cette époque, un « jardin du souvenir » qui est un espace de dispersion libre (sans concession) des cendres des défunts.

Comme toute chose, l'installation d'un columbarium présente des avantages et des inconvénients. Sa mise en place a un coût élevé pour la commune car il est important d'avoir un certain nombre de cases pour que cela soit réalisable.

Par ailleurs, il faut savoir que le fleurissement est difficile car les cases sont les unes à côté des autres. Il en est de même pour la personnalisation.

Comme les tombes et les cavurnes, les cases d'un columbarium sont concédées pour une durée contractuelle limitée.

Le tarif d'une case est calculé suivant le prix de la réalisation du columbarium et de la durée de la concession.

**Si vous êtes intéressé par une case de columbarium, merci de le faire savoir en contactant **AVANT LE 31 MAI 2024** :**

**Laurence au 03 86 81 03 62**

**ou**

**M. le Maire au 06 07 41 32 83**

## ● TOUR DE TABLE

**M. Loïc SAUTREAU** fait part d'un problème de trous devant chez un particulier au Bois du Fourneau : il fera bénévolement le nécessaire pour les reboucher. M. le Maire le remercie.



**M. Philippe PICQ** indique que, si son activité professionnelle l'empêche souvent d'assister aux réunions du conseil, il donne toujours un pouvoir et demeure disponible pour la commune quand il est sollicité ce que confirme M. le Maire.



**Mme Renée IVON** demande combien de personnes de plus de 70 ans, non inscrites sur la liste électorale de la commune, se sont manifestées, auprès de Laurence, pour répondre à la demande faite dans le dernier bulletin municipal. Laurence indique qu'à ce jour, personne ne s'est manifesté.



**Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND** indique que les horaires de l'école, pour la prochaine année scolaire, vont prochainement être remis au vote. Notre commune n'a, malheureusement, pas le droit de vote sur ce problème important.



**M. Bertrand du PASSAGE** fait part d'une baisse conséquente de la population de notre communauté de communes



**M. Franck THEVENOT** : RAS

# BIEN VIVRE À MERRY SUR YONNE

8 mai 2024 commémoration de l'Armistice 1945.  
Rendez-vous à 11h00 devant la mairie



Début mai retrouver le "chemin des écoliers" entre Châtel-Censoir et Brosses en accompagnant les enfants vers une journée "nature"



## Le 09 juin élections européennes



## Bénévoles au bureau de vote !

Les électeurs disponibles et volontaires pour tenir le bureau de vote (élections européennes du dimanche 9 juin 2024) peuvent se faire connaître auprès de Laurence avant le 15 mai.



# JO 2024

Le 17 juin une rencontre sportive aura lieu à Montillot pour les enfants, intitulée "journée Paris 2024"

**PASSAGE DE LA FLAMME LE 11 JUILLET 2024 :**

Le parcours icaunais débutera à 8h30 à Avallon, il continuera à Vézelay pour 9h25, puis Sens à 11h46, Saint-Fargeau à 13h19, Migennes à 15h42, Chablis à 17h18 pour enfin terminer à Auxerre à 17h54. Profitez des festivités!



PARIS 2024

